

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Dispositions pour les marchands ambulants à l'occasion du Goziéval du 3 février 2019**

GOSIER, LE 31 JANVIER 2019 — La ville du Gosier informe les petits marchands occupants sans titre ou marchands ambulants, qu'ils doivent impérativement s'acquitter de leur droit de place en s'inscrivant à la direction de l'attractivité du territoire, dès maintenant et jusqu'au vendredi 1er février à 11h, afin de vendre leur marchandises durant le Goziéval du 3 février.

Des contrôles seront opérés sur tout le parcours du Goziéval.

La direction de l'attractivité du territoire se situe au pôle administratif de Périnet.

Contact : 0590 84 79 27 - 0590 47 05 68